

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 3 OCTOBRE 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DPE 64 : Contrat de transaction avec l'entreprise GNVert pour le règlement de fourniture de carburant et frais supplémentaires

M. François DAGNAUD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un contrat de transaction avec l'entreprise GNVert pour le règlement de fournitures de carburants et de frais supplémentaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-21, L. 2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par M.François DAGNAUD au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le contrat de transaction entre la Ville de Paris et l'entreprise GNVert pour le règlement de fournitures de carburants et de frais supplémentaires pour un montant de 29 898.33 euros.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer ledit contrat de transaction, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : les dépenses correspondantes seront imputées sur la mission 463, chapitre 67, nature 678, rubrique 810 du budget de la Ville de Paris de l'exercice 2011.